



Union Haguruka des Coopératives Multifilières

Parcelle No.6, 1ere Avenue, Q.Heha, Kamenge

Tel : 22279343 - info@uhacom.bi - www.uhacom.bi

BP 6061 Bujumbura

RAPPORT DE LA VISITE EFFECTUEE PAR L'UHACOM AU RESOPP SENEGAL

DU 5 AU 12 SEPTEMBRE 2021



Septembre 2021

I. Introduction

Du 05 au 11 septembre, une mission de l'UHACOM composée de trois personnes dont le Directeur, le chargé de plaidoyer et communication et le Président du Conseil d'administration ont effectué une visite d'échange d'expérience chez le RESOPP au Sénégal.

L'Union Haguruka de coopératives Multifilières, UHACOM en Sigle est une organisation faitière des coopératives d'agriculteurs du Burundi regroupant actuellement 33 coopératives agricoles qui comptent un effectif total 9 884 membres dont parmi eux 44% sont des femmes. Son siège se situe à Bujumbura. L'UHACOM a vu le jour le 5 décembre 2014 lors de l'assemblée générale des coopératives fondatrices accompagnées par l'association Appui au Développement Intégral et à la Solidarité sur les Collines, ADISCO en sigle. Dès lors, cette association a contribué au renforcement des capacités de l'UHACOM à travers ses projets d'appui au mouvement coopératif. Les progrès actuels dans le renforcement de l'autonomie de l'UHACOM sont significatifs. Les services aux coopératives sont en place et sont fonctionnels notamment l'accompagnement technique des coopératives, leur appui dans la commercialisation des produits agricoles, la recherche des semences de qualité, la recherche des financements pour les coopératives et pour les ménages et le plaidoyer. Devant l'immensité et la diversité des besoins du milieu rural, l'UHACOM fait face à un défi important de professionnalisation et de pérennisation de ses services en faveur des paysans membres. C'est pour cette raison que la visite d'échange d'expérience au RESOPP a été organisée dans le but d'apprendre de l'expérience de ce grand réseau des coopératives de producteurs agricoles et pastorales du Sénégal.

Le Réseau des Organisations Paysannes et Pastorales du Sénégal, RESOPP en sigle est une union de coopératives rurales créée en 2002 et regroupant en son sein 37 coopératives de base et 9 coopératives-mères. Alors que son siège se trouve à Thiès, ses coopératives sont établies dans 8 provinces sur 14 que compte le Sénégal. Le RESOPP offre une gamme diversifiée de services à ses membres. Ses services sont répartis en deux principaux groupes dont un paquet des services agricoles et un paquet de services financiers. Le premier paquet de services contient notamment la production des semences certifiées, la vente d'intrants et équipements agricoles, la commercialisation des excédents de production, l'appui-conseil et la formation, la facilitation de l'accès des membres à l'assurance agricole et l'assurance santé. Le second paquet de services est développé et mis en œuvre à travers le bras financier du RESOPP qui est la COOPEC-RESOPP. Il s'agit notamment du financement agricole, la collecte de l'épargne et l'octroi des crédits aux membres, le transfert d'argent, l'éducation financière, la facilitation de l'accès des membres à l'assurance agricole et l'assurance santé.

Si l'UHACOM a choisi de visiter le RESOPP, c'est parce qu'il est un mouvement coopératif qui, de par sa structure organisationnelle et la qualité professionnelle de ses services, inspire bien de mouvements coopératifs ouest africains. Nous avons eu des échos de l'existence d'un autre mouvement coopératif bien organisé et bien structuré au Sénégal et avons eu l'envie de faire une visite à cette organisation pour apprendre de leur expérience.

II. Compte rendu des visites du siège du RESOPP et celle effectuées sur terrain dans les coopératives

1^{ère} journée : Visite du siège du RESOPP le 06 septembre 2021

Le 6 Septembre la délégation de l'UHACOM est reçue en audience par la direction du RESOPP, à son siège à Thiès. Connaissant l'objectif de la visite, la direction fait appel au Chargé de communication, Monsieur Ousmane Sarr et le Responsable agricole, Monsieur Mamadou Fall pour expliquer à la délégation de l'UHACOM la structure, le fonctionnement, et les services développés par le RESOPP en faveur de ses membres. Dans son allocution, le Directeur du RESOPP Monsieur Arona Diop a souhaité à la délégation un bon séjour au Sénégal et lui a remercié pour son choix de visiter cette organisation. Ce mot d'accueil a été suivi par la présentation contextuelle du RESOPP, sa structure administrative et ses services.



Figure 1 : Accueil de la délégation de l'UHACOM par le directeur du RESOPP

Le Chargé de la communication a, quant à lui, fait savoir que le Sénégal connaît deux saisons culturelles dans l'année. La période de la saison pluvieuse varie entre deux à quatre mois par année selon les régions et correspond aux mois de juin, juillet et août et septembre. La saison sèche est longue et dure au moins huit mois chaque année. C'est vers le sud du pays que la période pluviale peut aller jusqu'à quatre mois. Il a ensuite présenté à la délégation la structure administrative du RESOPP et les services développés par le réseau en faveur de ses coopératives.

Le RESOPP et ses coopératives sont des structures dirigées par les producteurs eux-mêmes. Pour être membre du RESOPP, il faut nécessairement être membre de l'une de ses coopératives. Dans sa structure, le RESOPP est formé par neuf coopératives-mères aussi appelées coopératives centrales qui ont chacune environ 10 000 membres. Celles-ci sont dotées d'un conseil d'administration et ont un statut juridique. Les coopératives-mères sont à leur tour formées de coopératives-décentralisées ou antennes sans statut juridique. Cette décentralisation vise le rapprochement des services aux membres car chaque coopérative décentralisée est dotée d'un hangar de stockage, un bureau et un gérant. Ce dernier rend compte au gérant central alors que lui rend compte au Conseil d'administration de la coopérative. Au niveau des villages, il y a des démembrements appelés sections villageoises (SV) aussi dotées d'un hangar et un bureau comme les antennes.

La tenue des assemblées générales commence au village dans les sections villageoises et là-bas on dresse le bilan des activités réalisées au niveau de chaque section. C'est le Conseil d'administration appuyée par un technicien de la coopérative centrale qui organise ces assemblées générales du village. L'assemblée générale du village est appelée assemblée générale sectorielle tandis que celle de l'antenne est dite assemblée générale de l'antenne. Ce sont les délégués de la SV qui y participent. Leur choix et la détermination du nombre de délégués dépend du budget disponible à la coopérative centrale. Chaque antenne envoie à son tour ses délégués à l'assemblée générale de la coopérative centrale. Le même mécanisme est aussi utilisé dans la formation de l'assemblée générale du RESOPP à laquelle chaque coopérative-mère envoie ses délégués. Le règlement d'ordre intérieur du RESOPP précise les dispositions à suivre dans l'organisation de ces assemblées.

La délégation de la coopérative à l'assemblée générale du RESOPP se compose de :

1. Président du conseil d'administration
2. Secrétaire du Conseil d'administration
3. Trésorier
4. Représentant des jeunes
5. Représentant des femmes
6. Président du Conseil de surveillance

Les gérants des coopératives participent aux réunions du CA et à l'AG et présentent les bilans de leurs coopératives.

Le chargé de communication du RESOPP a indiqué que depuis sa création en 2001, le RESOPP a connu des hauts et des bas mais qu'il a été toujours relevé par le respect des principes coopératifs qui sont inculqués dans le leadership du réseau et respectés jusqu'à la base.

Certes tout mouvement coopératif digne de ce nom doit s'aligner à ces principes et le RESOPP a pris le devant d'autant qu'il a réussi à sensibiliser ses coopératives membres au respect strict de ces principes. On citerait notamment le respect du principe de démocratie dans la mise en place des organes des coopératives et celles du Réseau, la séparation nette entre les fonctions politiques et les fonctions techniques appuyé par des statuts et règlements harmonisés dans tous les coopératives membres du RESOPP.



Figure 2 : Siège du RESOPP

Le RESOPP a développé un service de financement agricole intégré qui est structuré en coopérative d'épargne et de crédit, la COOPEC en sigle. La gestion de la COOPEC est centralisée au siège du RESOPP et des agences décentralisées ont été installées dans les coopératives. Cette microfinance a pour mission de financer les besoins en intrants agricoles exprimés par les paysans membres du RESOPP. A l'approche de chaque saison culturale, les agents collectent les données à travers les sections villageoises et les transmettent au siège de la coopérative pour analyse des dossiers et validation par le comité de crédit composé par le chef d'agence, trois élus membres du comité de crédit et les agents de crédit. En amont, les demandes de crédits sont d'abord approuvées par la section villageoise sous l'encadrement d'un agent de crédit. Les besoins exprimés par les paysans membres sont très souvent de loin supérieur au fonds de crédit disponible à la COOPEC et celle-ci fait recours aux autres institutions de financement avec lesquelles elle collabore pour se refinancer.

Les crédits agricoles octroyés aux coopérateurs par la COOPEC sont remboursés en nature à la récolte. C'est la coopérative qui se charge d'organiser la collecte par un camion qui passe dans chaque village pour ramener les quantités de produits équivalentes au remboursement convenu dans la convention de crédit. Le fonds de commercialisation est géré par la coopérative tandis que le fonds de crédit est géré par la COOPEC.

En plus des mécanismes de financement des ménages par le crédit, le RESOPP cherche des fonds de subvention en faveur des coopératives et paysans membres. La direction du RESOPP a le rôle d'écrire des projets et de participer aux appels à projet pour trouver des financements.



Figure 3 : Echange entre le chargé de communication et la délégation UHACOM

2^{ème} journée : Visite à la COPEDELSI le 07 septembre 2021

Dans la poursuite de la visite, la délégation de l'UHACOM guidée par Monsieur Ousmane poursuit sa visite dans les coopératives COPEDELSI et COPAM situées respectivement à Kaolack et à Mbour.

A son arrivée le 7 septembre à Kaolack en visite à la COPEDELSI, la délégation de l'UHACOM fut fascinée par l'organisation de cette coopérative dont le personnel est majoritairement dominé par la jeunesse. La présidente du conseil d'administration était aussi présente.



Figure 4 : Bureau de la COPEDELSI

Dans ses explications, la présidente de la coopérative COPEDELSI a fait comprendre que la gestion de sa coopérative se fonde sur le principe de la démocratie et que tous les membres jouissent des mêmes droits. Cette coopérative est portée à la base par les sections villageoises. Sa principale activité est l'agriculture mais elle développe également d'autres métiers en faveur des groupes spécifiques parmi ses membres. Les métiers actuellement appuyés par cette coopérative sont notamment le petit commerce des femmes, la collecte du sel dans le fleuve et la saponification. La réunion du conseil d'administration a lieu 4 fois l'année tandis que les contrôles sont effectués 3 fois tous les deux mois par an. Les services offerts par la coopérative à ses membres sont :

1. La formation sur les techniques agricoles
2. La formation sur les techniques d'élevage
3. La formation sur la transformation
4. Le crédit

La COPEDELSI se compose de 18 groupements d'intérêt économique (GIE) et de 2082 membres individuellement dont 36% de femmes et 25% de jeunes.

Parallèlement à l'appui du RESOPP, la COPEDELSI prépare des projets d'envergure locale en vue de pouvoir financer certains de ses services. La COPEDELSI facilite à ses membres l'accès aux crédits à travers l'agence de la COOPEC-RESOPP. En cas de mauvaise saison entraînant la perte d'une partie ou toute la récolte, les producteurs assurés sont indemnisés à hauteur de 80%. Les demandeurs de crédits sont alors obligés à prendre une assurance avant d'avoir le crédit sollicité. Néanmoins, il a été constaté que les organisations d'assurance ne remboursent pas facilement leurs assurés en cas de perte de la récolte. Tout se fait dans la transparence. « L'agriculteur qui demande un prêt est cautionné par le chef d'une section villageoise qui connaît mieux la capacité du demandeur de prêt. Le remboursement est effectué en nature et la quantité de produits remboursés par les coopérateurs est stockée dans les magasins de la COPEDELSI qui se charge de la commercialisation », explication de la présidente du conseil d'administration de la COPEDELSI. Les filières développées à travers cette coopérative sont notamment le riz, le maïs, le mil, l'arachide et le sorgho.



Figure 5 : Photo de famille avec le personnel de COPEDELSI à Kaolack

3^{ème} journée : Visite de la COOPAM à Mbour le 08 septembre 2021

Le lendemain la délégation burundaise se rend à Mbour, précisément au siège de la COOPAM où elle est accueillie par le gérant central de cette coopérative Monsieur Saliou Mbacke et la gérante de la COOPEC Madame Fama Diop. Ceux-ci présentent avec fierté les services de la coopérative dont celle de multiplication des semences et la COOPEC.



Figure 6 : Bureau de la COPAM à Mbour

Comme toutes les autres coopératives du RESOPP, la COPAM collabore avec les services de l'Etat qui produisent des semences pré-bases et qui les distribuent à la coopérative pour la multiplication. Les principales cultures de la région sont notamment le maïs, le mil et le sorgho. C'est le RESOPP qui facilite la contractualisation entre les multiplicateurs des semences et l'Etat. Aussi membre du RESOPP, la COOPAM compte 9 669 membres dont 3 685 hommes, 2 465 femmes et 519 groupements. Elle a également cinq antennes. Les groupements de la COOPAM sont structurés sur divers métiers et services. Il existe par exemple des groupements qui s'occupent de la transformation de céréales, des

aviculteurs, des femmes qui font le petit commerce, etc. En plus de la longue saison sèche, la région de Mbour connaît un autre défi des conflits fonciers.

La part sociale cotisée par chaque individu dans la coopérative est 7 000 FCFA alors que la part sociale payée par chaque groupement est 10 000 FCFA. Selon le gérant, le succès de la COOPAM a son origine dans le respect des principes coopératifs. Dans les années 1979, le Sénégal a connu des coopératives de l'état mais toutes se sont effondrées car non fondées sur ces principes.



Figure 7 Photo de famille avec les gestionnaires de la COPAM et la COOPEC de Mbour

La délégation de l'UHACOM s'est aussi intéressée à savoir si la COOPEC du RESOPP avait une demande suffisante pour les crédits étant donné que celle-ci applique le même taux d'intérêt que celui pratiqué par les banques (COOPEC-RESOPP : 18% et les banques : 17%). La gérante de la COOPEC de Mbour a expliqué que la demande de crédits est toujours de loin supérieure au fonds de crédit disponible. Cette agence de la COOPEC reçoit chaque année des dossiers de demande de crédits totalisant un montant de plus de 300 000 000 FCA chaque année et fait souvent recours aux préfinancements des banques pour satisfaire la demande. Le montant d'un crédit solidaire ou libre des individus varie entre 30 000 FCFA à 2 000 000 FCA alors que celui accordé aux groupements varie entre 500 000 FCA à 5 000 000 FCFA. Les producteurs agricoles préfèrent leur COOPEC pour plusieurs raisons dont les principales sont les suivantes:

- Les banques exigent des garantis
- Le système de financement accompagne les producteurs dans leurs activités
- La COOPEC est une affaire des producteurs eux-mêmes.

La sélection des bénéficiaires de crédits est faite par un comité mixte chargé du crédit qui siège régulièrement pour analyser les dossiers de crédits. Ce comité se compose du chef d'agence, trois élus membres du comité de crédit et les agents de crédits.

Les crédits octroyés aux producteurs servent à financer les activités suivantes :

- Crédit commercial
- Crédit campagne
- L'embouche
- La production des poussins
- Le maraîchage
- L'investissement notamment dans la construction des maisons.

Avant l'octroi du crédit, le comité de crédit doit d'abord se renseigner sur le statut du membre et analyser sa capacité de remboursement. La comptabilité est centralisée au siège par l'aide d'un logiciel de gestion adapté mais les fonds sont gardés dans les caisses des agences. En amont, chaque demandeur constitue un dossier de demande de crédit. Les demandes de crédits sont ensuite acheminées à l'agence par les agents de crédit affectés dans les antennes de la coopérative.

Pour la bonne gestion des crédits, la norme des crédits en retard ne devrait pas dépasser 5%. C'est au-delà de 12 mois qu'on peut considérer le crédit comme une perte. Au cas où il y a invalidité d'un membre ou décès, c'est l'assurance qui paye le crédit. Sur une population de 9 669 membres à servir, l'agence de la COOPEC de Mbour a recruté 12 salariées au total.



Figure 8 : Visite d'un champ de multiplication des semences de sorgho à Mbour

En quête d'apprendre plus de l'expérience du RESOPP, la délégation de l'UHACOM a visité les bénéficiaires des services de la COOPAM. Sous le soleil de plomb, au bord des eaux douces de l'océan Atlantique, la délégation rencontre Mme Aby Dieng, quadragénaire, veuve, qui, grâce à l'appui du RESOPP, parvient à payer les études de ses enfants. « J'ai même construit deux maisons que j'ai mis en location grâce aux revenus de mon activité. »



Figure 9 : Aby Dieng, bénéficiaire des appuis du RESOPP

Le quatrième jour, la délégation de l'UHACOM a rencontré encore les cadres du RESOPP dont le Directeur, le chargé de communication et le responsable agricole au siège de cette organisation à Thiès pour une réunion bilan. Les échanges ont porté sur les résultats de la visite et la projection future du partenariat entre l'UHACOM et le RESOPPP. Ce fut une occasion de faire une synthèse des principales leçons retenues à travers les différents entretiens avec les l'équipe technique du RESOPP et les leaders de ce mouvement ainsi que et les descentes sur terrain dans les coopératives.

III. Perspectives d'avenir entre UHACOM et RESOPP

La visite a été très enrichissante. C'est ce qu'explique le Directeur de l'UHACOM qui confie que ces deux entités ont réussi à échanger sur le renforcement des relations et le partenariat.

« Nous avons échangé sur les perspectives de nouer des relations qui pourraient nous permettre d'être beaucoup plus efficace dans le domaine de plaider sur les politiques du secteur agricole ». Appolinaire HACIMANA se veut optimiste pour l'ouverture des mouvements coopératifs africains afin de construire un mouvement coopératif solidaire.

Quant au directeur du RESOPP, Arona, la visite était d'apprendre des expériences des deux entités. Il se dit honoré d'avoir reçu la délégation burundaise qui a placé sa confiance en eux.

S'appuyant sur l'expérience sur terrain, le directeur du RESOPP appelle les mouvements coopératifs africains à s'unir pour le développement des petits paysans africains

IV. Principales leçons et conseils retenus de la mission et les points faibles de l'UHACOM à renforcer

Principales leçons et conseils retenus:

1. L'union fait la force et les africains devraient s'unir pour le développement de nos communautés. Les organisations paysannes africaines sont appelées à collaborer pour se développer ;
2. S'assurer de la séparation et la clarification des rôles entre des élus et les cadres techniques ;
3. Tout mouvement coopératif (union ou fédération des coopératives) a besoin des techniciens pour encadrer les producteurs. Ils sont recrutés pour chercher les résultats de la coopérative alors que les élus sont chargés de faire le plaidoyer. Il faut alors éviter les conflits entre les leaders et les techniciens.
4. En matière de plaidoyer, il faut améliorer la relation avec l'Etat. Il faut éviter de prendre des positions radicales à l'encontre des politiques que l'Etat met en place. Il faut plutôt privilégier le dialogue ses structures.
5. Planifier toujours en fonction des besoins réels des producteurs. Cela est possible si on met en place un système de collecte de données à chaque préparation de la campagne (expression des besoins)
6. Tout mouvement coopératif agricole devrait se doter d'une mutuelle d'épargne et de crédit pour faciliter la mobilisation des financements et la bonne gestion des crédits agricoles.
7. Afin d'éviter les conflits d'intérêt entre les organes d'une institution-mère et celles de sa filiale tel que le CA de l'union et le CA de la mutuelle créée par l'Union, les textes réglementaires doivent être bien adaptés et la fusion des organes peut être envisagée.
8. La transparence est nécessaire dans la gestion des crédits. Toutes les données doivent être informatisées et actualisées régulièrement et centralisées au siège de l'Union, celles des coopératives et celles de la mutuelle (COOPEC) y compris leurs planifications.
9. Les coopératives peuvent faire une recherche autonome des financements avec l'accompagnement du siège.
10. L'Union a besoin de renforcer sa visibilité par usage de différents moyens de communication notamment les conférences débats, les débats thématiques, journées portes ouvertes et l'internet.

Points à renforcer chez UHACOM :

- Le plaidoyer
- La communication
- La structuration et modelage de l'UHACOM
- Le renforcement des gérants sur les principes coopératifs

Fait à Bujumbura, le 14 septembre 2021

Rapport préparé par :

HACIMANA Appolinaire et NTACONZOBA Cyriaque